



VILLE DE CRUSEILLES  
(HAUTE-SAVOIE)

**ARR-VOIRIE-TEMP-2024/191**

**ARRETE**

**PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION**

*LE MAIRE DE CRUSEILLES,*

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et L 2213.2,
- VU le Code de la Voirie Routière,
- VU le Code de la Route,
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
- VU la demande de l'entreprise PORCHERON TP représentée par Mr HULIN Benoît
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de sécuriser les lieux, en réglementant la circulation pour le changement d'un câble Enedis défectueux.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

**Pendant la période du mardi 15 octobre au jeudi 17 octobre 2024 inclus**, la circulation de tous les véhicules au niveau du 194 Route de l'Usine, sur la commune de Cruseilles en agglomération sera réglementée par un alternat sens prioritaire avec des panneaux B15 C18.

**ARTICLE 2 :**

La vitesse de tous les véhicules sera limitée à 30 km/h sur l'emprise du chantier, et les dépassements y seront interdits, quel que soit le nombre de voies laissées libres à la circulation.

**ARTICLE 3 :**

La signalisation et le balisage du chantier seront mis en place et entretenus par PORCHERON TP chargée des travaux.

**ARTICLE 4 :**

L'entreprise PORCHERON TP sera chargée de veiller au maintien du balisage et de la signalisation pendant la durée des travaux.

Il sera responsable des accidents pouvant survenir du défaut ou de l'insuffisance des prescriptions édictées au présent arrêté

**ARTICLE 5 :**

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois.

**ARTICLE 6 :**

- Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
  - PORCHERON CIE
  - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de CRUSEILLES,
  - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CRUSEILLES,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à CRUSEILLES, le 15 octobre 2024

Madame Le Maire,  
Sylvie MERMILLOD



*Affiché le :* **15 OCT. 2024**

Mairie - 35 place de la Mairie - 74350 CRUSEILLES - Tél. : 04 50 32 10 33 - Fax : 04 50 44 07 36  
mairie@cruseilles.fr